



Cher dit "canalisé" : document de synthèse

Les actions visant à restaurer la libre circulation de l'eau, des sédiments et des espèces dans les cours d'eau se heurtent sur le terrain à des incompréhensions, voire à des oppositions, notamment s'il s'agit d'ouverture ou de suppression de barrages. La méconnaissance du fonctionnement naturel des cours d'eau est souvent à l'origine de ces incompréhensions.

Ce document, élaboré par les services de l'Etat en collaboration avec l'ONEMA¹ et l'Université François-Rabelais de Tours a pour objectif d'apporter des éléments de réponse à un certain nombre de questions qui sont à l'origine de ce malentendu entre riverains et usagers d'une part, et agents chargés de la gestion et de l'application de la réglementation d'autre part.

Repères

Milieu XIXème siècle : aménagement des barrages sur le Cher entre Tours et Saint-Aignan (Loir-et-Cher) pour la navigation commerciale

1905 : classement du Cher au titre de la circulation des poissons migrateurs

1955 : gestion du Cher canalisé concédée pour 50 ans par l'Etat aux départements 37 et 41

1957 : radiation du Cher de la nomenclature des voies navigables

août 2007 : entrée en vigueur de l'obligation de mise en transparence permanente des barrages aux poissons migrateurs

Novembre 2007 : gestion du Cher canalisé déléguée pour 6 ans au syndicat intercommunal du Cher canalisé, avec, par dérogation, autorisation de relevage estival des barrages

Juillet 2012 : classement du Cher au titre des rivières dans lesquelles il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs (continuité écologique)

Pourquoi préserver ou restaurer la continuité écologique² d'une rivière ?

La **création d'une retenue d'eau ralentit ou bloque la vitesse d'écoulement de l'eau**, elle augmente donc la profondeur à l'amont, provoque un réchauffement de l'eau parfois de plusieurs degrés, ainsi qu'une baisse de l'oxygène dissous. Ces facteurs impactent sensiblement la faune aquatique et favorisent le phénomène d'**eutrophisation**³. La qualité de l'eau et du milieu naturel tend à se dégrader sous l'effet du ralentissement de l'écoulement, de la fragmentation et de l'uniformisation du cours d'eau.

Le phénomène d'eutrophisation, outre ses conséquences sur le milieu naturel, peut **menacer les usages** tels que le prélèvement d'eau potable, la pêche ou les activités de baignade.

Les **espèces favorisées** par les retenues d'eau calme que créent les barrages sont **peu nombreuses et banales**, et bénéficient simplement d'un milieu dégradé et stabilisé au détriment

¹ Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

² La continuité écologique, pour les milieux aquatiques, se définit par la circulation des espèces et le bon déroulement du transport des sédiments

³ Forme de pollution de certains écosystèmes aquatiques qui se produit lorsque le milieu reçoit trop de matières nutritives assimilables par les algues et entraînant une prolifération de ces dernières.

d'espèces à la fois plus variées, plus exigeantes (donc plus sensibles aux altérations de la qualité de l'eau) et menacées.

Pour autant, **le volume d'eau** que constitue une retenue à l'amont de la rivière ne circule pas et **ne participe donc ni au soutien d'étiages** (périodes de très basses eaux), **ni au maintien des débits**. Il faudrait pour cela « vider » la retenue.

Au contraire, la retenue a une surface supérieure à celle du cours d'eau d'origine : en cas d'ensoleillement intense, l'évaporation au niveau d'une retenue sera plus importante que celle produite par le cours d'eau d'origine. Le bilan est donc une perte d'eau pour la rivière.

Pour une rivière, à l'image d'une société animale ou d'une association de végétaux, la diversité est une richesse, dont elle tire sa capacité de résistance ou de récupération face aux diverses agressions et évolutions en cours.

Pourquoi la continuité écologique sur le Cher est-elle un enjeu important ?

En matière de continuité écologique, les enjeux du Cher canalisé ne se situent pas au niveau local, mais à **l'échelle du bassin de la Loire**.

Les potentialités d'accueil et de reproduction du Cher et de ses affluents pour les poissons migrateurs s'expliquent par des **conditions de géographie et d'aménagement** que l'on ne retrouve pas (ou pratiquement plus) dans les autres sous bassin de la Loire. Il s'agit en effet de **l'un des secteurs les moins équipés d'usines hydro-électriques** formant barrages et modifiant profondément les écosystèmes aquatiques.

En terme de surface colonisable par les grands migrateurs, le **bassin du Cher** représente plus de **12 % du bassin versant de la Loire**, situé en position centrale, directement accessible depuis la mer, du fait de l'absence de barrage sur la Loire à l'aval de la confluence.

Continuité écologique et activités touristiques et de loisir sont-elles inconciliables ?

La restauration de la continuité écologique d'une rivière n'a pas pour but de supprimer tous les barrages : elle est assortie d'un **examen global de chaque situation** et d'une appréciation précise du **contexte local**, tant en termes de caractéristiques du milieu écologique que d'usages associés aux barrages.

Parmi les plans d'eau soutenus par les barrages du Cher, celui du **château de Chenonceau**, soutenu par le barrage de Civray, est emblématique de ce qui fait l'attraction touristique de la vallée du Cher, et permet une navigation de plaisance complémentaire à la visite du site. Les retombées économiques globales liées à ce patrimoine représentent plus de la moitié de la totalité de celles qui peuvent être estimées sur l'ensemble de l'axe du Cher canalisé.

Le **plan d'eau de Bléré** représente lui aussi un site d'intérêt local important, dont la fréquentation et la contribution à l'économie locale sont liées à la **pratique régulière du ski nautique et de l'aviron**.

Par ailleurs, la pratique du **canoë kayak itinérant** peut être envisagée sur l'ensemble de l'axe du Cher, même si les barrages sont abaissés, et sous réserve qu'un niveau d'eau minimum puisse être garanti en période d'étiage, qu'un entretien régulier de la rivière soit réalisé pour éviter la prolifération de végétations de surface indésirables et la présence d'obstacles ou de déchets visibles dans le fond de la rivière.

Les charmes discrets d'un paysage varié et évolutif

La vallée du Cher constitue une entité paysagère facilement identifiable, car la vallée est

limitée au nord et au sud par les coteaux du Cher qui créent une rupture topographique qui encadre clairement la vallée. La culture du vignoble, qui s'arrête également au niveau des coteaux, souligne cette limite entre les coteaux et la vallée.

Si la vallée est très lisible, la rivière est beaucoup plus difficile à percevoir car très souvent cachée derrière la végétation.

Une série de 4 séquences paysagères a été identifiée avec, de l'amont vers l'aval :

- un espace ouvert, offrant des co-visibilités de part et d'autre de la rivière. Le paysage évolue vers un paysage de plus en plus fermé où la végétation est de plus en plus importante.
- la pression grandissante de l'agglomération tourangelle qui trouble la lecture du paysage de la vallée.

L'évidence et la simplicité de la géographie de la vallée du Cher, l'absence ou la discrétion de la présence de la rivière dans le paysage font que ce territoire n'a pas une très forte identité paysagère.

Cette relative discrétion est d'autant plus prégnante que cette rivière se trouve à proximité de la Loire, avec son ampleur, son caractère « sauvage », la force de ces paysages, la présence fastueuse de ces monuments, la grandeur de ces villes. Autant d'éléments physiques et culturels qui attirent beaucoup plus l'attention et donc l'activité humaine autour du fleuve plutôt qu'autour de la rivière.

Un patrimoine important mais peu visible

Le paysage de la vallée du Cher « *joue sur le mystère, le subtil en cachant certains de ces atouts comme les manoirs et châteaux parfois intégrés au sein d'une végétation dense. De même, le Cher est là, suggéré par le relief, par la végétation dense qui le souligne, mais il s'offre peu.* » (Extrait de *l'Atlas des paysages, DDE37 2003*).

Deux exceptions patrimoniales sortent le Cher de « l'ordinaire » :

- le **château de Chenonceau**, véritable bijou de l'architecture Renaissance dans son magnifique écrin de verdure, installé discrètement, paisiblement sur la rivière, sans la fière allure habituelle des châteaux dominant leurs environs
- les **barrages à aiguilles**, les **écluses**, les **maisons éclusières**...et leur mode de gestion traditionnelle, précieux savoir-faire des hommes de l'art.

La fermeture du paysage du fond de vallée semble être la tendance de l'évolution de ce paysage, ce qui occulte les perceptions d'une rive à l'autre. **Le maraîchage et la pâture** sont progressivement remplacés par **la populiculture ou des zones de friches**. La question du maintien d'une certaine forme d'activité agricole, importante en elle-même pour les riverains qui en vivent et l'économie locale, est également essentielle au maintien d'un paysage ouvert, varié et dynamique.

Comment envisager l'avenir du Cher "canalisé" ?

Depuis 2011, l'État, les Conseils Généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher et le Syndicat du Cher canalisé ont convenu de **relancer une dynamique de résolution globale de ce dossier**. Il s'agit d'une démarche concertée impliquant l'ensemble des acteurs et des populations concernés, pour parvenir à définir les termes d'un projet d'ensemble de développement durable propre à ce territoire spécifique.

Cette démarche, qui s'inscrit en **coordination avec l'élaboration en cours du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Cher aval**, vise à apporter des réponses équilibrées et cohérentes entre elles aux différents enjeux en présence. Elle s'appuiera notamment sur les données d'une étude globale actuellement en cours de lancement à l'initiative des Conseils généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher. Elle viendra également compléter d'autres études en cours, visant à éclairer les prochaines décisions d'aménagement et de gestion à long terme de la rivière et de ses ouvrages.

A titre d'exemple, le **développement des activités de loisirs et de tourisme itinérantes**, en complémentarité avec la vallée de la Loire, comme **le projet du « Cher à vélo »**, constitue une piste importante pour le développement local et la valorisation des ressources du territoire. Le modèle de la Loire à vélo, s'inscrit dans ce type de développement. C'est peut-être autour d'un fil conducteur tel que celui-ci, qui concerne tout le territoire, que pourraient être rassemblées toutes les initiatives plus ponctuelles et individuelles installées le long du cours d'eau.

L'avenir du Cher canalisé ne peut désormais être envisagé que dans le cadre d'un projet cohérent et équilibré relevant d'une stratégie locale, dont l'acceptabilité et la viabilité seront subordonnées à une prise en compte pertinente des enjeux plus globaux. Les conditions sont aujourd'hui réunies pour parvenir à la définition d'un tel projet, et sa réalisation dans un délai raisonnable répondra à l'objectif largement partagé d'éviter toute décision non consensuelle dans la gestion de ce territoire.